

## **REUNION DU 2 SEPTEMBRE 2021**

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 2 septembre 2021, à 20 heures 30, Salle de Réunion de la Mairie de Rodelle, sous la Présidence de Monsieur LALLE Jean-Michel, Maire.*

**Étaient présents :** M. LALLE Jean-Michel  
Mme FERAL Marielle  
M. CLAPIER Jean-François  
Mme ROLLAND Céline  
Mme CATUSSE Véronique  
M. DALLO Jérôme  
M. GRAS Jérôme  
Mme GRIPPON Nathalie  
Mme PETIT Evelyne  
M. PUECH Maxime  
Mme SAHUC Nathalie  
M. TURLAN Gérard

**Absents :** M. PRIVAT Julien, Mme HENS Martine qui a donné procuration à Mme ROLLAND, M. LEMOURIER Jean-Michel qui a donné procuration à Mme GRIPPON.

### Ordre du jour :

- Décision modificative n° 2 – Budget principal,
- Remboursement des masques et du gel hydroalcoolique à la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Travaux en cours et à réaliser,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour afin de rajouter les points suivants :

- Proposition d'intégration au réseau intercommunal de lecture publique,
- Remboursement d'un chèque de réservation au Couvent de Chantemerle.

Il demande si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal. En l'absence d'observation, le compte-rendu de la séance du 28 juillet 2021 est validé.

Madame CATUSSE Véronique est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### **Décision modificative n° 2 – Budget principal :**

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°2 - Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, cette décision modificative, telle que présentée ci-dessous :

Elle prend en compte notamment l'épuration du compte « dépenses imprévues », cette somme est répartie vers plusieurs articles en fonctionnement, ainsi que le transfert des sommes du compte 2315 au compte 2151, concernant les travaux de voirie effectués cet été.

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60622 : Carburants		2 000.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>2 000.00 €</b>		
D 6413 : Personnel non titulaire		5 000.00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>5 000.00 €</b>		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	9 000.00 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>9 000.00 €</b>			
D 6533 : Cotisations retraite élus		1 000.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>1 000.00 €</b>		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1 000.00 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>1 000.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>9 000.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2151 : Réseaux de voirie		48 000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>48 000.00 €</b>		
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	48 000.00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>48 000.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>48 000.00 €</b>	<b>48 000.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Remboursement des masques et du gel hydroalcoolique – COVID 19 à la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :**

Monsieur le Maire indique que suite à l'épidémie du Covid-19, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère était coordonnatrice de la commande et de la mise en œuvre de la distribution de masques et de gel hydroalcoolique auprès des 21 communes membres et du SMICTOM.

Le tableau ci-après présente le remboursement financier, en déduisant les aides de l'Etat et qui concerne la commune de Rodelle :

COMMUNE	TOTAL DE LA COMMUNE	Aides de l'Etat à déduire	TOTAL DÛ
<b>RODELLE</b>	844.96 €	231.46 €	613.50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal de Rodelle :

- APPROUVE le remboursement des sommes indiquées dans le tableau ci-dessus concernant les masques et gels hydroalcooliques, suite à l'épidémie de COVID-19, par la commune de Rodelle ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère du montant ci-dessus représenté ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Une délibération sera prise en ce sens

### **Travaux en cours et à réaliser :**

Comparatif devis pour l'entretien des stades : Monsieur CLAPIER présente un comparatif, suite à l'étude de sols réalisée sur les deux stades, pour connaître les différents apports en engrais et en tenant compte de la période.

Après en avoir discuté le conseil municipal décide de valider la formule, pour cette année, de quatre passages d'engrais différencié suivant les périodes. Montant du devis 2 746 € au lieu des 1 987 € dépensés tous les ans.

Route du Cambon : M. CLAPIER indique s'être rendu sur place avec les services techniques de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère. Deux possibilités pour sécuriser cette voie intercommunale : réaliser un enrochement ou créer une butte.

Panneau demandé par M. SOLIER-POMAREDE pour indiquer le Lotissement Le Puech à Saint Julien de Rodelle : le Conseil Municipal décide de placer un panneau indicateur fléché en bordure de la RD20.

M. CLAPIER indique au Conseil Municipal que plusieurs panneaux de signalisation sont à changer ou à nettoyer. Celui-ci propose aux conseillers de lister les panneaux détériorés sur leur secteur.

Rénovation de la Fontaine de Lagnac : M. POUGET, M. COSTES et M. BARRY ont entrepris la rénovation d'une fontaine située dans le secteur de Lagnac, avec l'aide de l'entreprise L12 Construction pour les travaux concernant la toiture et les murs intérieurs, pour un montant total de 1 140 €.

Travaux de réfection totale de la voirie des rues du village de Bezannes : l'entreprise EGTP vient de réaliser les travaux de goudronnage des rues du village de Bezannes, reste quelques parties à nettoyer, notamment les pavés place de l'église. Ces travaux sont pris en charge par la Communauté de Commune Comtal, Lot et Truyère, avec une participation de la Commune de Rodelle.

Montant total : 42 570,80 euros

Cté de Communes = 20.000 €

Commune de Rodelle = 22.570,80 €.

Ecole de Bezannes : Les employés communaux ont réalisé pendant les vacances d'été divers travaux à l'école de Bezannes, notamment :

- Arracher les souches d'arbres et reboucher avec de l'enrobé à froid ; Recoller "nez de marche" dans l'escalier ; Vérifier toutes les baguettes des bureaux à recoller ; Réparer 2 vélos ; Réparer 2 lits ; Monter

les 6 lits neufs ; Changer la vanne de la cuve d'eau du jardin ; Repeindre boiserie classe de Mme Cousin côté route ; Poser revêtement antidérapant escalier classe de Mme Corredor ; Poser des cornières de protection sur deux angles aux escaliers ; Réparer portes coulissantes local rangement linge au rez-de-chaussée ; Changer tablettes bois au-dessus des lavabos et côté wc des petits ; Coller plinthe murale sur le palier de l'escalier ; Fabriquer une caisse de rangement en fer ; Elaguer deux arbres dans la cour goudronnée ; Pose d'un robinet mitigeur dans l'ancienne salle de bain à l'étage ; Changer 5 boutons poussoirs dans les WC du rez-de-chaussée ; Vérification du thermostat du chauffage au sol du rez-de-chaussée ; Monter tous les meubles commandés cet été.

L'abribus situé à l'entrée du Lotissement Les Clapiés a été aménagé par les employés, notamment par la pose d'une tôle en guise de toiture.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Diagnostique énergétique :**

Le SIEDA propose une nouvelle campagne d'audits énergétiques sur les bâtiments publics, afin d'identifier les bâtiments avec une grosse consommation d'énergie ou pour lesquels une rénovation énergétique globale doit être engagée. Une contribution de 300 euros par bâtiments sera demandée à la collectivité. Le conseil municipal après en avoir discuté, décide de ne pas donner suite, compte tenu des divers investissements à réaliser cette année

### **Point sur la rentrée scolaire :**

Madame FERAL indique au Conseil Municipal que l'effectif de rentrée est de 97 enfants, le 5<sup>ème</sup> poste est donc remis en question.

Nos employés et les enseignantes se sont retrouvées le 1<sup>er</sup> septembre, jour de la prérentrée.

Les travaux et les réaménagements demandés ont été réalisés, dans la cour et dans les classes, l'extension de la salle de sieste par Monsieur NAYRAC est programmée ultérieurement.

Concernant la cantine, le protocole de niveau 2, sera mis en place, distanciation entre les classes, pas de brassage des enfants.

Le matériel informatique, commandé en juin, n'a pas encore été livré en totalité, le SMICA prépare les ordinateurs.

Réunion avec les architectes : Monsieur LALLE et Monsieur CLAPIER ont rencontré les architectes, retenus lors d'appel d'offres, rencontre très intéressante, avec visite de l'école. Des esquisses de l'extension seront présentées le 10 septembre prochain.

### **Intégration au réseau intercommunal de lecture publique :**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de mise en réseau des bibliothèques du territoire porté par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère permettra d'aller vers une égalité d'accès aux mêmes services pour toutes les populations et de lancer une politique dynamique et ambitieuse de développement autour de la lecture publique.

Madame CATUSSE est favorable à l'inscription de la commune au réseau intercommunal qui offrira plus de services à la population (animations mutualisées, offre documentaire étendue, etc.), des économies d'échelle (informatique, matériel), un maillage dynamique du territoire

(des équipements complémentaires, mutualisation des outils et des compétences) et contribuera à renforcer l'identité et l'image du territoire (communication commune ou coordonnée, augmenter la visibilité des actions culturelles, etc.).

Monsieur le Maire précise que le service culturel de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère sera chargé de la coordination du réseau et de mettre en place les différentes actions. Chaque commune sera libre de composer avec les différentes propositions afin de bénéficier d'un service « à la carte », adapté aux demandes de sa structure de lecture publique. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et à l'unanimité des membres votants, approuve l'intégration de la commune de Rodelle au réseau de lecture publique

Une délibération sera prise en ce sens.

#### **Appel à projets MobBiodiv Restauration 2021 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier concernant l'aménagement du Causse de Bezannes, sur un secteur d'environ 85 ha, autour de chez Monsieur DOULS contre la réserve de chasse, a été retenu.

Monsieur le Maire propose donc de rencontrer les agriculteurs concernés, afin de connaître leurs exigences et de répondre au cahier des charges sur lequel la commune s'est engagée. Monsieur DALLO demande que soit également consultés les représentants de la société de chasse de Bezannes.

#### **Avis sur l'étude préalable agricole du projet de parc photovoltaïque de la Goudalie :**

Monsieur Le Maire informe le conseil de l'avis défavorable de Madame la Préfète sur l'étude préalable agricole, compte tenu de la discordance sur les effets du projet sur l'agriculture du territoire et en l'absence d'éléments suffisants permettant le calcul de la compensation agricole collective et la détermination de mesures associées.

#### **Transports scolaires :**

La Région Occitanie a voté la gratuité des transports scolaires à compter de la rentrée de septembre 2021. Les services des transports scolaires a souhaité connaître la position du Conseil Municipal de la commune de Rodelle sur les établissements de rattachement des élèves de maternelle et primaire du secteur de Saint Julien de Rodelle. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide que les enfants de ce secteur seront rattachés aux établissements de 1<sup>er</sup> cycle de Bozouls.

Cependant, pour les élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles scolarisés hors secteur de rattachement, une participation de 195 € est désormais demandée aux familles pour un accès aux cars de transports scolaires. Cette contribution ne concerne pas les enfants bénéficiant déjà du ramassage.

Mme ROLLAND revient sur le problème des élèves de secondaire scolarisés dans les collèges d'Espalion. Il n'existe pas de transport scolaire vers Rodez, or il s'agit du secteur de rattachement. Les familles devront donc verser une participation pour les enfants nouvellement inscrits.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a déjà fait part de ce problème à Madame l'Inspectrice d'Académie mais que sa requête n'a pas été entendue.

**Participation pour lots au quine culturel « les boudeuses » organisé par la Cté de Communes Comtal, Lot et Truyère :**

Le Conseil municipal décide d'offrir comme lot, un bon d'achat à « la ferme de Mayrinhac » d'une valeur de 70 euros. Mme FERAL est chargée de réserver ces repas.

**Subvention Région : Restauration de l'Oculus de l'église de Lagnac :**

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de la demande de subvention à la Région, demande rejetée car le montant des travaux est inférieur au seuil de 5 000 € HT.

**Logement ancienne école de Lagnac :**

Départ de l'actuel locataire mi-novembre, une annonce devra être publiée pour relouer les lieux.

**Journées du patrimoine :**

Il est rappelé aux conseillers que les églises de Rodelle et de Lagnac devront être ouvertes pour le dimanche 19 septembre à partir de 14 h.

Demander à M. BRALEY, si l'association « Les amis de l'église de Rodelle » a prévu de mettre quelqu'un ce jour-là.

Imprimer l'historique des églises de Rodelle et de Lagnac, pour les visiteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.